

**COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY**  
**DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU 20 MARS 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le Conseil Municipal, convoqué en séance ordinaire le seize mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, Maire.

**Etaient présents** : Fan LAVOISÉ, Ronan LE GALL DU TERTRE, Corinne COURCIER, Fabien DAVID, Charlène BOUGLÉ, Colette CHEREAU, Gilles LAMARQUE, Stéphane BRÛLARD, Christine BONNET, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Stéphanie PIÉDALLU, Nora DURAND, Yann LAIGNEAU

**Absents excusés** : José PEREIRA pouvoir à Madame Fan LAVOISÉ

**Absents non excusés** :

**Secrétaire de séance** : Madame Charlène BOUGLÉ

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de Madame Fan LAVOISÉ, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Madame Charlène BOUGLÉ a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal

**OBJET** : Désignation du membre pour le conseil communautaire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5211-6 et suivants relatifs à la composition des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu les statuts de la Communauté de communes de l'Agglo de Dreux ;

Considérant que la commune doit désigner son représentant titulaire (et, le cas échéant, son suppléant) au sein du conseil communautaire ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à cette désignation selon les modalités prévues par la loi ;

Le Maire rappelle les règles applicables et invite le Conseil municipal à procéder à la désignation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Désigne comme représentant titulaire de la commune au conseil communautaire :  
Madame Fan LAVOISÉ
  
- Désigne comme représentant suppléant (si applicable) :  
Monsieur Ronan LE GALL DU TERTRE

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à la Communauté de communes de l'Agglomération de Dreux.

Pour extrait certifié  
Madame Le Maire

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le

ID : 028-212800148-20260320-262026-DE



LAVOISÉ Fan

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 23/03/2026  
Et publication ou notification du : 23/03/2026  
AUNAY SOUS CRECY, le 23/03/2026

